

1 – Calendrier des opérations électorales

Dates	Opérations
Lundi 5 octobre 2026	Ouverture du portail Élections https://www.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/electionspro2026 permettant de créer un compte électeur. Réception par les électeurs d'un mail pour se connecter à ce portail. Accès à la notice de vote générique (ne contenant pas de code de vote personnel).
À partir de l'ouverture du portail Élections le lundi 5 octobre 2026	Ouverture du centre d'assistance aux utilisateurs (au niveau académique ou de chaque établissement). Les horaires d'ouverture sont précisés dans l'arrêté portant organisation du vote électronique. La solution de vote électronique disposera de la liste des contacts de ces centres d'assistances et de leurs coordonnées. Ces informations figureront également sur les sites des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports, sur les sites académiques et des établissements publics relevant de l'éducation nationale et des sports.
Lundi 5 octobre 2026	Affichage des listes électorales pour l'ensemble des scrutins sur les espaces électeurs du portail. En accédant au portail Élections, chaque électeur accède aux listes électorales des scrutins pour lesquels il dispose d'un droit de vote.
Mardi 13 octobre 2026	Affichage et mise en ligne des listes électorales par extraits dans les écoles, les établissements publics locaux d'enseignement, les services de l'administration centrale et académiques, les établissements publics administratifs, les centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (Crepes), et les établissements d'enseignement privés des 1 ^{er} et 2 ^d degrés sous contrat. Les extraits mentionnent pour chaque électeur l'ensemble des scrutins auquel il est rattaché. Pour les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, les établissements publics scientifiques et technologiques et les établissements publics administratifs de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est procédé à une mise en ligne de ces extraits de liste électorale des différentes commissions administratives paritaires nationales et académiques des personnels relevant de leur établissement, qui peut être complété par un affichage.
Jeudi 22 octobre 2026 – 17 h (heure de Paris)	Date limite de dépôt des candidatures, logos et professions de foi et des noms des délégués dans l'application Candelec ou dans les services départementaux de l'éducation nationale, les rectorats, à l'administration centrale et dans les établissements publics ainsi que des déclarations individuelles de candidatures (DIC) pour lesquelles le dépôt doit être effectué physiquement dans les services, rectorats, établissements et administrations susmentionnés. Un récépissé est remis aux organisations syndicales candidates.
Vendredi 30 octobre 2026 – 17 h (heure de Paris)	Date limite pour l'administration de la notification de la décision d'inéligibilité d'un ou plusieurs candidats auprès du délégué de l'organisation syndicale concernée.
Lundi 2 novembre 2026 – 17 h (heure de Paris)	Fin du délai de correction des candidatures par les organisations syndicales (OS) suite aux observations faites par l'administration.

Dates	Opérations
Entre le 3 et le 4 novembre 2026	Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures, logos et professions de foi.
Entre le 10 octobre et le 17 novembre 2026 au plus tard	Mise à disposition sur le compte Ensap du code de vote personnel de l'agent (carte électeur) qui sera accessible jusqu'à la fin du vote, soit le 10 décembre 2026.
Du lundi 16 novembre au vendredi 27 novembre 2026	Organisation des cérémonies de génération et d'attribution des fragments de clés au sein des BCVE et du BVEA (bureau de centralisation du vote électronique) (article 18 de l'arrêté organisationnel).
Mardi 17 novembre 2026 au plus tard	Date limite de mise en ligne sur le portail, des candidatures, logos et professions de foi conformément à l'ordre tiré au sort. Date limite d'édition et affichage des candidatures dans les services centraux, les services académiques, les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), les établissements publics administratifs, les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics du sport.
Mercredi 2 décembre 2026	Cérémonie publique du scellement des urnes électroniques.
Jeudi 3 décembre 2026	Connexion de tous les membres des BCVE/BVE à l'ouverture du vote (application disponible à 8 h, heure de Paris). Durant la période de vote, la solution de vote électronique est ouverte 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Ouverture de l'assistance téléphonique aux électeurs (8 h-20 h, et le samedi de 9 h à 17 h. Cette assistance sera fermée le dimanche 6 décembre. Cette assistance sera close le 10 décembre à 17 h 30, heure de Paris.
Jeudi 10 décembre 2026	Clôture du scrutin (17 h, heure de Paris) , tout électeur authentifié et connecté sur le système de vote avant l'heure de clôture du scrutin disposant d'un délai de 30 minutes au plus pour mener jusqu'à son terme la procédure de vote ; article 32 de l'arrêté organisationnel). Dépouillement des scrutins et proclamation des résultats.
Jusqu'au jeudi 10 décembre 2026 avant 17 h (heure de Paris)	Date et heure limite d'obtention d'un code de vote par utilisation des solutions alternatives (FranceConnect ou question défi).
Vendredi 11 décembre 2026	Publication de l'ensemble des résultats et de la répartition des sièges sur le site education.gouv.fr , enseignementsup-recherche.gouv.fr et sports.gouv.fr , les sites académiques et des établissements publics selon les scrutins. Début du délai de recours administratif préalable de cinq jours.